

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 018-200027076-20260708-DELIB2665-DE



# PROJET EDUCATIF

INTERCOMMUNAL  
2026-2033

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER

2 Rue Brune - 18 190 CHATEAUNEUF/CHER

enfance.jeunesse@comcomabc.fr - 02 48 60 42 38

## PAROLE D'ELUES

Chers parents, chers enfants, chers partenaires,

L'enfance et la jeunesse constituent une priorité pour la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher. À travers ce projet éducatif, nous affirmons notre volonté d'offrir à chaque enfant et à chaque jeune un cadre d'accueil bienveillant, sécurisant et propice à son épanouissement.

Ce document traduit les valeurs qui guident notre action au quotidien : le respect de chacun, la solidarité, la citoyenneté, l'égalité des chances et le vivre-ensemble. Il constitue une référence commune pour les élus, les équipes d'animation, les familles et l'ensemble de nos partenaires, afin de garantir une continuité éducative au service des enfants de notre territoire.

Parce que chaque enfant est unique, nous souhaitons lui permettre de grandir, de découvrir, de développer son autonomie, sa curiosité et sa confiance en lui, tout en favorisant son ouverture aux autres et au monde qui l'entoure.

Nous tenons à saluer l'engagement des professionnels du service Enfance-Jeunesse, dont le travail quotidien contribue à faire vivre ces ambitions éducatives. Nous remercions également les familles pour la confiance qu'elles accordent à nos services ainsi que les communes du territoire et l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs pour leur participation à la réussite de ce projet.

Ensemble, poursuivons notre volonté de pour construire un territoire accueillant, solidaire et dynamique, où chaque enfant et chaque jeune peut s'épanouir, apprendre et devenir un citoyen responsable.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce projet éducatif, véritable feuille de route de nos actions éducatives en faveur de la jeunesse de notre territoire.

La Présidente,

Maryse JACQUIN-SALOMON

La Vice-Présidente,

Florence PIERRE

## PREAMBULE

Situé au cœur du département du Cher, la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher est un territoire rural composé de communes aux identités riches et complémentaires. Forte de son patrimoine naturel, culturel et humain, elle œuvre au quotidien pour maintenir des services publics de proximité répondant aux besoins des habitants et contribuant à l'attractivité du territoire.

Parmi ses compétences, la politique Enfance-Jeunesse occupe une place essentielle. Elle traduit la volonté des élus d'accompagner les familles, de favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes et de garantir un accès équitable à des services éducatifs de qualité sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Consciente des enjeux propres à la ruralité, la Communauté de communes s'attache à développer une offre accessible à tous, en veillant à réduire les inégalités liées à l'éloignement géographique, à la mobilité ou aux situations de vie des familles. Elle s'appuie pour cela sur un réseau de partenaires – communes, établissements scolaires, associations, institutions, familles et acteurs locaux – qui contribuent à construire une véritable continuité éducative.

Le territoire constitue lui-même un formidable support d'apprentissage et de découverte. Ses paysages, son patrimoine, ses espaces naturels, son tissu associatif, et ses équipements offrent de nombreuses opportunités pour éveiller la curiosité des enfants, développer leur autonomie, encourager leur engagement citoyen et renforcer leur attachement à leur territoire.

Le présent Projet Éducatif s'inscrit pleinement dans la dynamique de la Convention Territoriale Globale (CTG), contractualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Conseil départemental. Véritable cadre stratégique de coopération, la CTG a pour objectif de coordonner et de renforcer l'ensemble des politiques publiques en faveur des familles, de la petite enfance à la jeunesse, en intégrant également les actions de soutien à la parentalité et d'animation de la vie sociale. Elle favorise une approche transversale et concertée entre les différents acteurs du territoire, permettant de définir des orientations communes, d'optimiser les ressources et de garantir une offre de services cohérente, adaptée aux besoins des habitants et aux spécificités du territoire rural.

Ce document traduit ainsi l'ambition de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher de proposer une politique éducative fondée sur les valeurs de respect, de solidarité, d'inclusion, de coopération et d'égalité des chances. Il constitue un cadre de référence partagé par les élus, les professionnels, les familles et les partenaires afin d'accompagner chaque enfant et chaque jeune dans son parcours, de favoriser son épanouissement et de lui permettre de grandir en tant que citoyen responsable.

Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, attentive à l'évolution des besoins des familles et des attentes du territoire, avec la volonté constante de construire, ensemble, un service Enfance-Jeunesse de qualité, au plus près des habitants.

## LE TERRITOIRE EN QUELQUES REPERES

La CDC ABC est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 7 855 habitants répartis sur ses 18 communes (*données INSEE 2022*).

On y recense 533 familles allocataires de la CAF (*données CAF janvier 2026*), ce qui met en évidence des besoins sociaux variés, notamment en matière d'accompagnement des familles, de soutien aux revenus modestes et d'accès aux services du quotidien.

Dans ce contexte, la communauté de communes joue un rôle important dans l'organisation et la structuration des services à la population, notamment à travers ses compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives. Parmi les compétences exercées figure l'action sociale d'intérêt communautaire.

L'action sociale d'intérêt communautaire correspond à la mise en œuvre d'actions sociales organisées à l'échelle de plusieurs communes lorsqu'elles relèvent d'une politique commune et coordonnée. Elle permet de proposer des services adaptés aux besoins des habitants, en particulier dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse de la parentalité et du lien social.

Dans ce cadre, la CDC ABC définit et met en œuvre une politique communautaire structurée autour de plusieurs équipements et services complémentaires :

- Le Multi-Accueil intercommunal est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui propose un accueil collectif régulier, occasionnel ou d'urgence pour les enfants de moins de 6 ans. Il favorise la socialisation précoce, l'éveil et le développement de l'enfant, tout en répondant aux besoins de garde des familles dans une logique de souplesse et d'adaptation.
- Les Relais Petite Enfance (RPE) assurent un rôle de guichet unique de la petite enfance à destination des familles et des assistants maternels. Ils accompagnent les parents dans la recherche d'un mode d'accueil adapté, centralisent et diffusent l'information sur l'ensemble de l'offre disponible sur le territoire, et orientent les familles dans leurs démarches. Ils informent et accompagnent également les assistants maternels dans leur pratique professionnelle, proposent des temps d'éveil pour les jeunes enfants et contribuent à la professionnalisation du secteur.
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) accueillent les enfants avant et après l'école, les mercredis et les vacances scolaires. Ils offrent des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs favorisant le développement, la socialisation et l'autonomie des enfants.
- Le Club Ados propose aux jeunes des activités adaptées à leurs attentes, des sorties, des projets collectifs et des actions de prévention. Il favorise leur autonomie, leur engagement citoyen et leur participation à la vie locale.
- L'Espace de Vie Sociale (EVS) est un lieu de proximité ouvert à l'ensemble des habitants. Il a pour vocation de renforcer le lien social, de promouvoir les rencontres entre les générations et de soutenir les initiatives des habitants. Espace d'animation de la vie locale, il propose des activités collectives, des ateliers, des temps d'échange, des manifestations conviviales et des actions favorisant l'inclusion sociale. L'EVS accompagne également les habitants dans la réalisation de projets collectifs, encourage la participation citoyenne et contribue à lutter contre l'isolement en développant des actions adaptées aux besoins du territoire.

- Les actions d'accompagnement à la parentalité visent à soutenir les parents dans leur rôle éducatif en proposant des temps d'échange, des ateliers, des conférences ou des animations favorisant le partage d'expériences et le renforcement des liens familiaux.

L'ensemble de ces services participe à une politique sociale communautaire cohérente, garantissant une offre de proximité accessible à tous les habitants du territoire, tout en favorisant le bien-être des familles, l'épanouissement des enfants et des jeunes, ainsi que le renforcement de la cohésion sociale.

Aussi, le territoire dispose d'un tissu associatif riche et dynamique, avec plus de 160 associations actives dans les domaines du sport, de la culture, de l'action sociale, de l'éducation et des loisirs. Ces associations contribuent fortement à l'animation locale, au renforcement du lien social et à la diversité des activités proposées aux habitants, participant ainsi à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire.

## LES ENJEUX IDENTIFIES

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les acteurs éducatifs du territoire soulignent la nécessité de renforcer les articulations entre les différents champs de l'éducation afin d'assurer davantage de cohérence, de continuité éducative et d'inclusion pour tous les publics.

Cette dynamique s'organise autour de trois axes majeurs de travail :

- Renforcer l'attractivité du territoire en adaptant et en faisant évoluer les services proposés aux familles et aux habitants, en fonction des mutations sociétales et des besoins repérés (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, vie sociale, logement), tout en veillant à leurs accessibilités et à leurs caractères inclusifs pour l'ensemble des publics.
- Améliorer l'accès aux droits pour l'ensemble des habitants, afin de faciliter l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics sur le territoire.
- Consolider la dynamique partenariale en développant une coopération renforcée entre les acteurs locaux, dans une logique d'intérêt communautaire, de continuité des parcours éducatifs.

## LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

Dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG), la définition des orientations éducatives permet de garantir la cohérence entre les besoins du territoire, les attentes des habitants et les actions menées par les différents partenaires. Elles favorisent une vision partagée, renforcent la coordination des acteurs et contribuent à apporter des réponses adaptées aux enjeux locaux en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse et de soutien aux familles.

Les orientations éducatives constituent le socle du projet éducatif. Elles fixent les valeurs, les priorités et les ambitions communes portées par les acteurs du territoire en faveur des enfants, des jeunes et des familles. Leur élaboration donne une direction claire aux actions mises en œuvre et assure leur cohérence avec les besoins identifiés localement.

Elles constituent également un outil indispensable à la mise en œuvre du projet pédagogique par les équipes, en leur permettant de traduire les intentions éducatives en actions concrètes, adaptées au quotidien des accueils.

## 0 A 3 ANS : GRANDIR EN CONFIANCE, EXPLORER ET SE DÉVELOPPER

### 1. Favoriser la sécurité affective et le bien-être du jeune enfant

- En répondant aux besoins fondamentaux de chaque enfant
- En respectant le rythme individuel de développement
- En assurant un environnement sécurisant et bienveillant

### 2. Accompagner l'éveil, l'exploration et le développement global

- En stimulant la curiosité et l'envie de découvrir
- En favorisant le développement moteur, sensoriel, cognitif et verbal
- En développant l'expérimentation et le jeu libre

### 3. Encourager l'autonomie progressive et la socialisation

- En accompagnant les premières acquisitions de l'autonomie
- En développant la confiance en soi
- En favorisant les interactions et le vivre-ensemble

### 4. Soutenir la parentalité et renforcer les liens avec les familles et le territoire

- En reconnaissant les parents comme premiers acteurs de leur enfant
- En favorisant la continuité éducative entre la famille et la structure
- En répondant aux besoins des familles identifiés sur le territoire

## 3 A 11 ANS : S'EPANOUIR, DECOUVRIR ET VIVRE ENSEMBLE

### 1. Favoriser l'épanouissement, le bien-être et l'autonomie de l'enfant

- En respectant le rythme et les besoins de chaque enfant
- En développant la confiance en soi et la sécurité de l'enfant
- En encourageant l'autonomie progressive dans les gestes du quotidien et les activités

### 2. Développer la socialisation, les compétences psychosociales et le vivre-ensemble

- En apprenant le respect des autres et des règles de vie collective
- En développant les compétences psychosociales : l'empathie, la communication, la coopération et la gestion des émotions.
- En favorisant l'entraide et la solidarité

### 3. Stimuler la curiosité et l'ouverture sur le territoire

- En donnant envie d'apprendre, d'explorer et expérimenter
- En développant l'imagination, la créativité et l'esprit d'initiative
- En faisant découvrir le patrimoine local, la culture, et l'environnement

### 4. Promouvoir la santé, le bien-être et un mode de vie actif

- En développant les capacités motrices et le plaisir de bouger
- En sensibilisant aux habitudes de vie favorables à la santé (alimentation, sommeil, hygiène)
- En favorisant le bien-être physique et émotionnel

## 12 A 17 ANS : S'ENGAGER, S'EMANCIPER ET CONSTRUIRE SON AVENIR

### 1. Accompagner l'autonomie et la prise d'initiative

- En favorisant la responsabilisation et la prise de décision
- En permettant aux jeunes de devenir acteurs de leurs projets et de leurs loisirs
- En développant l'esprit d'initiative et la capacité à s'engager

### 2. Développer l'engagement citoyen et le vivre-ensemble

- En encourageant la participation à la vie locale et à la vie de la structure
- En sensibilisant aux enjeux de société, de solidarité et de développement durable
- En favorisant le respect des autres, l'esprit critique et l'engagement collectif

### 3. Favoriser l'ouverture culturelle et l'ouverture au monde

- En découvrant des pratiques artistiques, culturelles, et sportives variées
- En développant la curiosité et l'ouverture à la diversité des cultures
- En encourageant la découverte culturelle à travers les séjours et les expériences hors du quotidien

### 4. Accompagner le bien-être, les compétences psychosociales et la construction de soi

- En développant l'estime et la confiance en soi
- En renforçant les compétences psychosociales : gestion des émotions, communication, coopération, prise de décision
- En prévenant les conduites à risque : santé, numérique ...

## LES CONDITIONS DE REUSSITE

### UNE EQUIPE EDUCATIVE UNIE ET COMPETENTE

La qualité de l'accompagnement repose sur une équipe partageant des valeurs communes et des pratiques cohérentes, dans un environnement rassurant.

- Partager une vision commune du projet pédagogique.
- Organiser des temps d'échange et de formation pour harmoniser les pratiques.
- Adopter une posture éducative bienveillante et structurante.
- Définir des règles de vie claires et garantir un cadre physique et affectif sécurisant.
- Respecter les rythmes des enfants et des jeunes et offrir des repères stables.

### DES ENFANTS ET DES JEUNES ACTEURS DE LEUR ACTIVITES

La participation favorise l'autonomie, la responsabilisation et l'engagement dans la vie de la structure.

- Mettre en place des espaces d'expression et de participation.
- Associer les enfants et les jeunes aux choix des activités et aux projets.
- Valoriser leurs initiatives et leurs responsabilités.
- Favoriser l'expérimentation, la coopération et l'apprentissage par l'expérience.

## DES ACTIONS EDUCATIVES ADAPTEES ET PORTEUSES DE VIVRE ENSEMBLE

Les activités proposées doivent répondre aux besoins des publics tout en développant les compétences, la coopération et l'inclusion.

- Proposer des activités variées, progressives et adaptées aux âges et aux besoins.
- Diversifier les domaines d'activités (sport, culture, environnement, numérique, expression...).
- Encourager l'entraide, la coopération et le respect des différences.
- Prévenir les conflits par le dialogue et la médiation.

## UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET D'EVALUATION CONTINUE

Le projet pédagogique s'inscrit dans une dynamique de coéducation et d'évolution permanente.

- Développer une communication régulière avec les familles.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire.
- Évaluer régulièrement les actions menées et leurs effets.
- Adapter le projet pédagogique en fonction des besoins observés et des retours des enfants, des jeunes, des familles, des partenaires et du territoire.

## LES MOYENS MOBILISES

### MOYENS HUMAINS

Le service Enfance-Jeunesse est placé sous la responsabilité d'une chargée de coopération territoriale, qui assure la coordination du service, le suivi du projet éducatif, le développement des partenariats, ainsi que la mise en cohérence des actions menées sur le territoire. Elle accompagne les équipes dans la mise en œuvre des orientations éducatives et veille à la qualité des services proposés aux familles.

Les directions des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) assurent le pilotage opérationnel des accueils périscolaires et extrascolaires. Elles sont garantes de la mise en œuvre du projet éducatif et des projets pédagogiques, de l'organisation quotidienne des structures, du respect de la réglementation en vigueur, de la sécurité des enfants et de l'encadrement des équipes d'animation. Elles assurent également le lien avec les familles, les partenaires et l'organisateur.

Les équipes d'animation, composées de professionnels qualifiés ou en cours de formation conformément à la réglementation des ACM, accompagnent les enfants au quotidien. Elles conçoivent et mettent en œuvre des activités adaptées à l'âge et aux besoins des publics, favorisent leur autonomie, leur participation, leur épanouissement et le vivre-ensemble.

Selon les projets développés, les équipes peuvent être renforcées par des intervenants spécialisés, des stagiaires ou des volontaires, dont les compétences viennent enrichir les actions éducatives. L'ensemble des professionnels travaille dans une démarche de coopération et de complémentarité afin d'assurer un accompagnement cohérent et de qualité.

Des temps de préparation, de concertation et d'évaluation permettent de partager les observations, d'harmoniser les pratiques professionnelles et d'adapter les actions aux besoins des enfants et des familles. Cette organisation favorise la continuité éducative entre les différents temps d'accueil et contribue à la réussite du projet éducatif.

## MOYENS FINANCIERS

Le service Enfance-Jeunesse repose sur un financement partagé de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et du Conseil départemental du Cher, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Ces dispositifs contribuent au développement d'une offre éducative de proximité et à l'amélioration continue de la qualité des accueils.

La tarification appliquée aux familles est fixée par délibération du conseil communautaire et modulée selon les ressources des foyers. Ce dispositif vise à garantir l'accès des accueils au plus grand nombre, dans une logique d'équité.

Le budget alloué au service permet de financer les moyens nécessaires à son fonctionnement et à la mise en œuvre du projet éducatif. Il couvre les dépenses de personnel, la formation des équipes, l'acquisition de matériel pédagogique, ainsi que les fournitures liées aux activités. Il prend également en charge les sorties, transports et interventions extérieures, ainsi que les frais liés au fonctionnement des structures (entretien, restauration, sécurité et hygiène).

## MOYENS MATERIELS

Le service utilise locaux mis à disposition par les communes pour organiser les temps périscolaires et extrascolaire ainsi que les équipements sportifs du territoire, tels que les gymnases, stades, ou salles polyvalentes, selon les besoins du service.

La mise à disposition des locaux par les communes représente un élément essentiel du fonctionnement des accueils. Elle permet de mutualiser les ressources existantes, d'optimiser l'utilisation des équipements publics et de garantir une offre éducative de proximité, cohérente et de qualité.

## LES MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation du projet éducatif constitue un outil essentiel permettant de mesurer la qualité des actions mises en œuvre et de garantir leur adaptation aux besoins des enfants, des jeunes et des familles. Elle s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles.

Elle repose sur l'observation quotidienne des enfants et des groupes, l'analyse du fonctionnement des accueils, ainsi que sur des temps d'échanges réguliers au sein des équipes d'animation et de direction. Ces temps permettent d'identifier les points positifs, les difficultés rencontrées et les axes d'évolution.

Des bilans sont réalisés de manière périodique, à l'issue des périodes d'accueil ou des projets spécifiques. Ils permettent d'évaluer la pertinence des actions menées au regard des objectifs fixés, ainsi que la cohérence entre le projet éducatif et les pratiques sur le terrain.

L'évaluation prend également en compte les retours des enfants et des jeunes, des familles et des partenaires, afin de mieux répondre aux attentes et d'adapter les propositions éducatives. Elle peut s'appuyer sur différents outils tels que des réunions, questionnaires ou temps d'expression.

Enfin, cette démarche d'évaluation permet d'ajuster et de faire évoluer le projet éducatif, en garantissant sa pertinence, sa cohérence et son adaptation constante aux réalités du territoire.

## CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 018-200027076-20260708-DELIB2665-DE

Le projet éducatif constitue le cadre de référence du service Enfance-Jeunesse et traduit les enjeux et orientations éducatives portés par la collectivité en faveur des enfants et des jeunes du territoire.

Le Projet Éducatif Intercommunal 2026-2033 de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher affirme une volonté de construire une politique éducative ambitieuse, inclusive et concertée, fondée sur la coopération entre les acteurs du territoire, afin de favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la citoyenneté des enfants et des jeunes dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Ce projet est un document amené à évoluer en fonction des besoins repérés, des évaluations menées et des réalités du terrain. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à proposer un accueil de qualité, adapté et accessible à tous.